

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  <b>DCM20260402-06</b>	<b><u>Séance du 02 avril 2026 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux mil vingt-six</b> le <b>deux</b> du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.
<b>Date d'envoi de la convocation : le 27 mars 2026</b> <b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 03 avril 2026</b>	
<b><u>Etaient présents ( )</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b>  a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.	
<b>Nbre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li><li>- <b>Présents :</b></li><li>- <b>Ayant donné procuration :</b></li><li>- <b>Absents :</b></li><li>- <b>Ayant pris part au vote :</b></li></ul>	<b>Résultat du vote :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pour :</b></li><li>- <b>Contre :</b></li><li>- <b>Abstention :</b></li></ul>

**OBJET : ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération n° 20260330-05 en date du 02 avril 2026 a fixé à ..... le nombre des membres élus par le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, procède à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS au scrutin secret.

LISTE SELONCOURT AVENIR	LISTE SELONCOURT AUTREMENT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...
- À déduire (*bulletins blancs*) :
- Nombre de suffrages exprimés : ...
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = ...

Ont obtenu :

<b>Listes</b>	<b>Nbre de voix obtenues</b>	<b>Nbre de sièges attribués plus fort reste</b>
<b>Liste SELONCOURT AVENIR</b>		
<b>Liste SELONCOURT AUTREMENT</b>		

Ont été proclamés membres élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

**Liste SELONCOURT AVENIR:** Mmes / MM .....

**Liste SELONCOURT AUTREMENT:** Mmes / MM .....

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Mathieu GAGLIARDI**